

Prendre soin des salariés

ADAPTALIA ENTREPRISES

Santé et Prévoyance



Adaptalia, les solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins des salariés

Avec Adaptalia Entreprises, vous choisissez en toute liberté les formules qui correspondent aux attentes de vos salariés et à votre budget.

INTÉRÊT DES CONTRATS COLLECTIFS

✓ Pour vous chef d'entreprise

Un cadre fiscal et social avantageux

Une cotisation employeur déductible de l'impôt sur les sociétés et des charges sociales exonérées sur la part employeur

Des salariés plus fidèles et plus motivés

Une rémunération indirecte qui vous permet de motiver et de fidéliser vos salariés

✓ Pour vos salariés

- Une meilleure protection pour eux et leur famille
- Un tarif collectif plus avantageux

À savoir

Pour bénéficier des avantages sociaux, votre entreprise doit mettre en place un dispositif de protection sociale⁽¹⁾ (Décision Unilatérale (DU), accord collectif ou référendum).

Cet acte juridique interne à l'entreprise vous engage à :

- mettre en place une couverture complémentaire en Frais de Santé (Prévoyance ou Retraite), au profit d'une ou plusieurs catégorie(s) de salariés,
- participer au financement du régime,
- autoriser des cas de dispenses d'adhésion (qui doivent figurer dans le dispositif), etc...



Adaptalia Entreprises, la complémentaire santé à la carte



Le fonctionnement de l'offre

Vous, chef d'entreprise, choisissez :

(dans le respect de vos obligations conventionnelles)



La solution

Vous définissez les garanties les mieux adaptées à votre budget et aux besoins de vos salariés



Qui est couvert?

Les salariés seuls ou salariés et famille



Le niveau de financement

Au moins 50%





Les salariés ont la possibilité de compléter leurs garanties par une surcomplémentaire et/ou d'étendre leurs garanties à leur famille si l'employeur a fait le choix de ne couvrir que les salariés.

Cette adhésion est facultative et dans ce cadre, le financement et la gestion sont à la charge du salarié et/ou de sa famille.

Vous définissez ensuite la formule adaptée à votre budget et aux besoins de vos salariés :

Toutes les formules sont conformes au 100 % santé (détail pages 7 et 8)

Choix 1 Formule prédéfinie **First** Eco Medium Confort Bien-être **Optimale**



Choix 2 Formule personnalisée Hospitalisation **Soins Courants Optique Soins Dentaires**

Vous déterminez pour chaque module le niveau souhaité. Le choix du niveau des autres modules est compris entre - 2 et + 2 selon le niveau retenu pour le module Soins Courants.



TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Joindre un médecin 24/7



 Prise de rendez-vous et ordonnance en ligne

- Protégé par le secret médical
- Consultation avec des médecins généralistes et spécialistes



Composez le **36 33** et consultez immédiatement un médecin, par téléphone depuis la france (coût d'un appel local) et le +33 1 55 92 27 54 depuis l'étranger (coût selon opérateur) ou via le site **bonjourdocteur.com**

RÉSEAU PARTENAIRE ITELIS

Soigner son budget santé



- Verres et aides auditives de marque à prix négociés
- Tiers payant en optique, dentaire, audioprothèse
- Réseaux de médecines douces (tiers payant non disponible): ostéopathes, chiropracteurs, psychologues, diététiciens.



Pour faire des économies, rendez-vous sur votre Espace Client

MY EASY SANTÉ

Préserver et améliorer sa santé au quotidien



- Le calcul de votre âge santé
- Une sélection des meilleurs programmes de coaching
- L'accès à la Téléconsultation médicale en 1 clic



Téléchargez gratuitement My Easy Santé ou accédez au site myeasysante.fr

HOSPIWAY D'ITELIS

Préparer son hospitalisation ou celle d'un proche



- Palmarès des cliniques et des hôpitaux
- Évaluation des dépassements d'honoraires de votre chirurgien
- Conseils pratiques pour préparer son hospitalisation ou celle d'un proche



Disponible sur votre Espace Client

La Téléconsultation est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. Accessible 24/7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires des contrats AXA. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union Européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence est un service conforme au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.





Vos services Santé

PRÉVENTELIS

Prévenir, agir en conformité.



- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionels (DUERP) et fiches pénibilité en ligne
- Actions de prévention à tarifs négociés (15% de réduction en moyenne)
- Tableau de bord et suivi des actions



Disponible sur votre Espace Client.

CRISE MAJEURE

Faire face à l'imprévisible.



- Soutien psychologique pour les salariés
- Conseils en communication de crise
- Accompagnement juridique
- Plateforme téléphonique dédiée pour rassurer les clients



Pour déclencher le service, composez le + 33 1 55 92 22 95. Accessible 24/7.



Votre Assistance incluse dans votre contrat santé

AXA accompagne les salariés dans toutes les étapes de leur vie et particulièrement dans les moments difficiles, avec des services d'assistance complets.



√ RAPATRIEMENT MÉDICAL en cas d'atteinte corporelle grave

En cas d'accident grave à plus de 50 km du domicile, prise en charge du rapatriement sanitaire par le moyen de transport adapté :

- Soit vers le centre hospitalier le mieux adapté à son état de santé
- Soit vers le centre hospitalier le plus proche de son domicile
- Soit vers son domicile

✓ EN CAS DE MATERNITÉ

- Présence d'un proche au chevet : en cas de séjour en maternité supérieur à 5 jours, AXA organise et prend en charge la présence d'un proche au chevet du salarié. Prise en charge des frais d'hôtel pendant 3 nuits maximum à concurrence de 80 €/ nuit.
- Aide à domicile: en cas de naissance multiple ou grossesse pathologique, AXA met à la disposition des salariés les services d'une aide à domicile (ménage, achats quotidiens, préparation des repas). Prise en charge dans la limite de 10h dans les 30 jours suivant la date d'entrée en maternité.

√ HOSPITALISATION (y compris en ambulatoire) ou immobilisation à domicile de plus de 5 jours

- Aide-ménagère (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Garde malade (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Proche au chevet (dans la limite de 80 €/nuit pour 3 nuits)
- Garde des enfants (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Soutien scolaire (dans la limite de 15h/ semaine dans l'année scolaire en cours)

✓ EN CAS DE MALADIES GRAVES

Cancer, Sclérose en plaques, Parkinson, Greffes d'organes, AVC, Maladies coronariennes, Insuffisance rénale dialysée

Dès l'annonce de la maladie :

 DES CONSEILS PRÉCIEUX : auprès d'associations de patients et une présentation des aides sociales si besoin

Pendant le traitement :

- UN SOUTIEN MORAL: un coaching diététique (1 entretien) et un coaching psychologique (2 entretiens)
- UN SOUTIEN MATÉRIEL: L'aide à domicile (organisation et mise en oeuvre des services dans la limite globale de 40h : aide-ménagère, garde malade, garde d'enfants etc...

100% Santé





L'essentiel de la réforme

Aujourd'hui encore, trop de français renoncent à certains soins en raison d'un reste à charge trop élevé! Pour que les français accèdent plus facilement aux soins, le gouvernement met en place une réforme: le 100 % Santé.

Elle associe 4 acteurs:



L'objectif?

Permettre à vos salariés de **bénéficier de 0 € de reste à charge** sur certains soins essentiels, en dentaire, optique et audiologie.

Les salariés ont le choix entre plusieurs paniers de soins







100% Santé





L'essentiel de la réforme

LE DÉTAIL DES PANIERS



















■ Des verres adaptés à votre vue avec anti reflet, antirayure et un aminci.



Possibilité de choisir un équipement mixte, c'est-à-dire des verres dans un panier et la monture dans l'autre.

- Couronnes en céramo-métalliques sur incisives, canines et 1ères prémolaires (dents du sourire).
- Couronnes métalliques sur les dents du fond (non visibles).

Appareils avec réducteur de bruit de fond, anti-Larsen, étanchéité, adaptable à l'environnement (calme ou bruyant) →
 3 options parmi la liste A⁽¹⁾ comprenant notamment anti-acouphènes, réducteur de bruit de vent, connectivité sans fil.





- Choix d'une couronne plus élaborée que celle proposée en 100% santé.
- Certaines prothèses céramiques monolithiques et céramo-métalliques principalement sur les dents non visibles.
- Choix des matériaux quels que soient l'acte et la localisation de la dent.

■ Audioprothèse de votre choix.





- Monture au choix (avec un montant limité à 100 € dans le cadre du contrat responsable).
- Ensemble de l'offre de l'opticien notamment verres de dernière génération, traitement lumière bleue, etc.

(1) Liste A de l'arrêté du 14 novembre 2018 disponible sur www.legifrance.gouv.fr. Retrouvez vos garanties et des exemples de remboursement 100% santé auprès de votre interlocuteur AXA.

Adaptalia Entreprises, c'est également une solution de prévoyance pour protéger les salariés en cas de maladie, accident ou décès



Le fonctionnement de l'offre

Vous, chef d'entreprise, choisissez : (dans le respect de vos obligations conventionnelles)



La solution

Vous définissez les garanties les mieux adaptées à votre budget et aux besoins de vos salariés



Qui est couvert?

Les salariés



Le niveau de financement

Au choix de l'employeur

Vous définissez ensuite la formule adaptée à votre budget et aux besoins de vos salariés :



Pour les salariés cadres, vous avez l'obligation de verser une cotisation, supérieure ou égale à 1,50 % de la tranche A, à un organisme d'assurance. La formule minimum cadre vous permet de répondre à cette obligation.



Choix 2
Formule personnalisée

Décès toutes causes

Arrêt de travail
Rente éducation
Rente de conjoint

Les garanties sont indépendantes les unes des autres et leur niveau est ajustable.

Seule la garantie Décès toutes causes est obligatoire.



Vos services Prévoyance

PRÉVENTELIS

Prévenir, agir en conformité.



MIEUX COMPRENDRE LES ARRÊTS DE TRAVAIL

Accompagner les salariés



CRISE MAJEURE

Faire face à l'imprévisible.



- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionels (DUERP) et fiches pénibilité en ligne
- Actions de prévention à tarifs négociés
 (15% de réduction en moyenne)
- Tableau de bord et suivi des actions

Disponible sur votre Espace Client.

- Meilleur ciblage des actions de prévention
- Suivi médical des arrêts de travail
- Aide à la reprise d'une activité professionnelle des salariés
- Respect de la réglementation sur les données personnelles



Mise à disposition de l'entreprise sur demande.

- Soutien psychologique pour les salariés
- **■** Conseils en communication de crise
- Accompagnement juridique
- Plateforme téléphonique dédiée pour rassurer les clients



Pour déclencher le service, composez le + 33 1 55 92 22 95. Accessible 24/7.



Votre Assistance incluse dans votre contrat de Prévoyance

Les services d'assistance accompagnent les salariés à chaque étape de leur vie.

s d'arrêt de travail

Au quotidien

- Garde des enfants (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Aide ménagère (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Présence d'un proche (dans la limite de 80 €/nuit pour 3 nuits)
- Rapatriement médical en cas d'atteinte corporelle grave à plus de 50 km du domicile (prise en charge du rapatriement sanitaire par le moyen de transport le plus adapté)

cas de décès

Accidentel

- Garde des enfants (dans la limite de 20 h sur les 20 jours suivant le décès)
- Présence d'un proche (dans la limite de 80 €/nuit pour 3 nuits)
- Rapatriement du corps (frais liés au transport du corps, notamment les frais de cercueil dans la limite de 800 €)
- Retour des proches en cas de rapatriement du corps (un billet aller simple pour chaque proche accompagnant de l'assuré)

La désignation des bénéficiaires

Quijeprotege.fr est un service en ligne permettant aux salariés de désigner le ou les bénéficiaires de leur contrat de Prévoyance en cas de décès.

Pour désigner ses bénéficiaires sur quijeprotege.fr, le salarié accède en quelques clics à :

- un formulaire personnalisé en ligne
- une signature électronique sécurisée
- la réception par mail d'un PDF original signé numériquement

Gestion simplifiée de vos démarches

VOS ESPACES CLIENTS

Pratiques et sécurisés, vos Espaces Clients Santé et Prévoyance Entreprises vous permettent de gérer en toute autonomie vos démarches administratives!

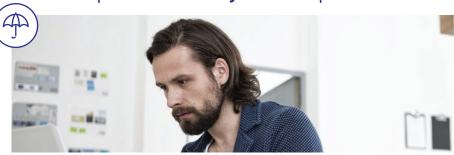
Espace Client Santé Entreprises



- Consulter et exporter la liste des assurés (actifs, radiés)
- Saisir les nouvelles adhésions (salariés et ayants-droit)
- Télécharger les attestations de tiers-payant
- Radier les adhésions
- Accéder aux services santé

Pour en savoir plus, connectez-vous sur <u>axasanteentreprises.axa.fr</u> ou via entreprise.axa.fr rubrique Espace Client.

Espace Client **Prévoyance** Entreprises



- Déclarer les arrêts de travail de vos salariés
- Déclarer le décès d'un de vos salariés
- Télécharger vos documents justificatifs
- Contacter un conseiller pour compléter et suivre vos dossiers
- Consulter l'historique de vos déclarations
- Retrouver la documentation sur vos démarches

Pour en savoir plus, connectez-vous sur edeclaration-prevoyance.axa.fr

LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

La DSN vous permet également de simplifier vos démarches administratives en réduisant le nombre de déclarations sociales à effectuer.



- Automatisation des déclarations nominatives
 - Envoi sécurisé et fiable des données
 - Prise en compte rapide des informations transmises
- Simplification du paiement des cotisations
- Appels de cotisations pré-remplis
- Paiement par prélèvement



Depuis 2008, à travers son mécénat le Fonds AXA pour la Recherche, **AXA a dédié plus de 23 M€ pour soutenir 103 projets scientifiques en santé dans des institutions françaises prestigieuses** parmi lesquelles l'**Institut Pasteur**, l'**Inserm** ou encore l'**Université de Bordeaux**⁽¹⁾.

Notre mission d'assureur citoyen, c'est aussi de **soutenir les chercheurs pour faire progresser la science**.

Pour mieux protéger la santé de vos salariés au quotidien, avec la **Téléconsultation médicale**, nous leur donnons la possibilité d'entrer en contact 24/7 avec une équipe médicale.



Et comme il est essentiel d'assurer la protection des données collectées, en santé particulièrement, AXA s'engage à respecter leur confidentialité.

Glossaire

Base de remboursement de la sécurité sociale Tarif fixé par la Sécurité sociale pour tout acte pratiqué par un professionnel de santé. Ce tarif sert de base au calcul du remboursement de la Sécurité sociale et des complémentaires santé.

CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure, au niveau de chaque département, la gestion de l'assurance maladie.

Télétransmission

Ce processus permet l'envoi par votre Centre de Sécurité sociale d'une copie informatique de vos décomptes de remboursement à votre organisme complémentaire.

Ticket modérateur

Le ticket modérateur est la part financière qui reste à votre charge après le remboursement de l'Assurance Maladie. Son taux varie en fonction des actes et médicaments, de votre santé, ou du respect ou non du parcours de soins coordonnés.

Tiers Payant (hors dépassements d'honoraires) C'est un dispositif grâce auquel vous êtes dispensé de l'avance des frais pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires chez les professionnels de santé. Concrètement, cela signifie que si vous êtes pris en charge à 100%, vous n'aurez rien à régler chez les praticiens acceptant ce mode de fonctionnement.

Soins courants

Tous les soins autres que les soins dentaires, optique, hospitalisation et audiologie.

Décès toutes causes

Décès accidentel

Une assurance décès toutes causes constitue la formule la plus complète d'un contrat de prévoyance, couvrant les évènements suivants : accidents, maladies et morts naturelles.

L'accident est une atteinte corporelle provenant d'une cause extérieure et survenant de manière soudaine, imprévisible et indépendante de votre volonté. Les événements totalement ou partiellement provoqués par une maladie et en particulier les épidémies, ne peuvent donc être considérés comme des accidents. Avec le contrat Adaptalia Entreprises, le décès accidentel est étendu à l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral).

Arrêt de travail

Lorsque vous êtes en incapacité temporaire de travail ou en invalidité permanente, la garantie Arrêt de travail prévoit le versement de prestations périodiques, respectivement réglées sous la forme d'indemnités journalières et de rentes.

Rente éducation

Cette garantie a pour objet le versement d'une rente à chaque enfant à charge au moment du décès de l'adhérent. Son montant dépend de l'âge des enfants. Avec le contrat Adaptalia Entreprises, la rente prend fin au plus tard au 26^{ème} anniversaire du bénéficiaire et devient viagère pour les enfants handicapés.

AXA vous répond sur :









+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur axa.fr.